

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 26 novembre 2021

– Point 8 de l'ordre du jour –

Délibération 2021-52

Relative à la signature par Santé publique France de la Charte française de déontologie des métiers de la recherche

- Vu Le code de la santé publique, et notamment ses articles L.1413-1, R1413-1 et R1413-12 ;
- Vu L'avis n° 2020-01 du Comité d'éthique et de déontologie de Santé publique France en date du 28 novembre 2019 ;

Le Conseil d'Administration de Santé publique France,

- Article 1** Autorise la Directrice générale de Santé publique France à signer la Charte française de déontologie des métiers de la recherche.
- Article 2** La Directrice générale de Santé publique France est responsable de l'exécution de la présente décision.

Signé

Délibération rendue exécutoire
le : 17 décembre 2021

Marie-Caroline BONNET-GALZY
Présidente du Conseil d'administration